

Nos jardins en continuité avec la Nature



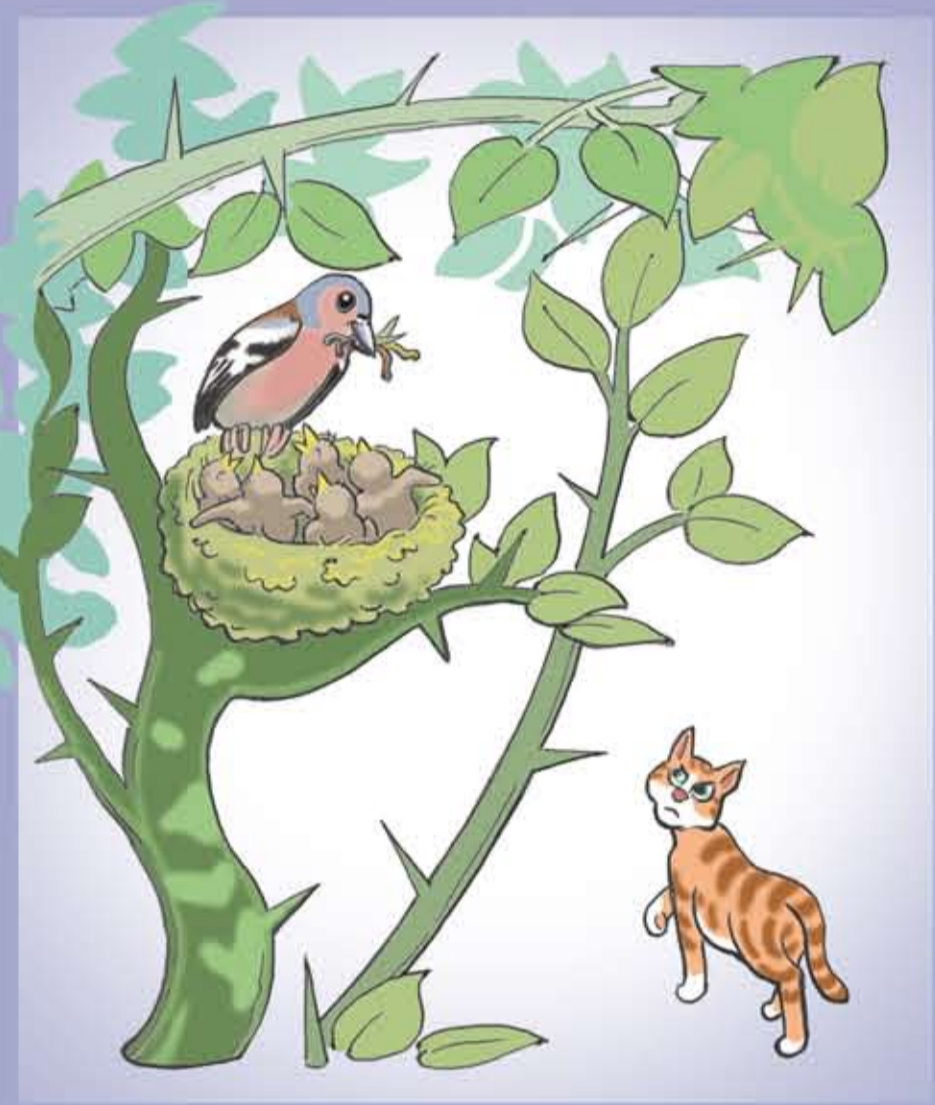
Notre biodiversité en danger

Les chiffres sont connus et ne peuvent être contestés : la biodiversité se porte mal, plantes et animaux sauvages disposent de moins en moins d'espaces pour vivre et les effectifs de leurs populations sont en chute libre.

Cette régression ne concerne hélas pas que des espèces rares :

- les **Hirondelles de fenêtre** ont vu leur population diminuer de 39% depuis la fin des années 1980,
- le **Crapaud commun**, autrefois très présent dans nos jardins, a déserté certains secteurs de la région, abandonnant nos salades à l'appétit vorace des limaces,
- les **Grillons champêtres** ne font plus retentir leur chant dans bien des endroits.

Les besoins fondamentaux des animaux



Zones de tranquillité pour nicher.



Zones fournissant de la nourriture.



Zones propices au repos hivernal.



Connexions entre les différents milieux utilisés, permettant de se déplacer en sécurité (sans être repéré par d'éventuels prédateurs, sans se mettre en danger : conditions climatiques, circulation routière, etc)

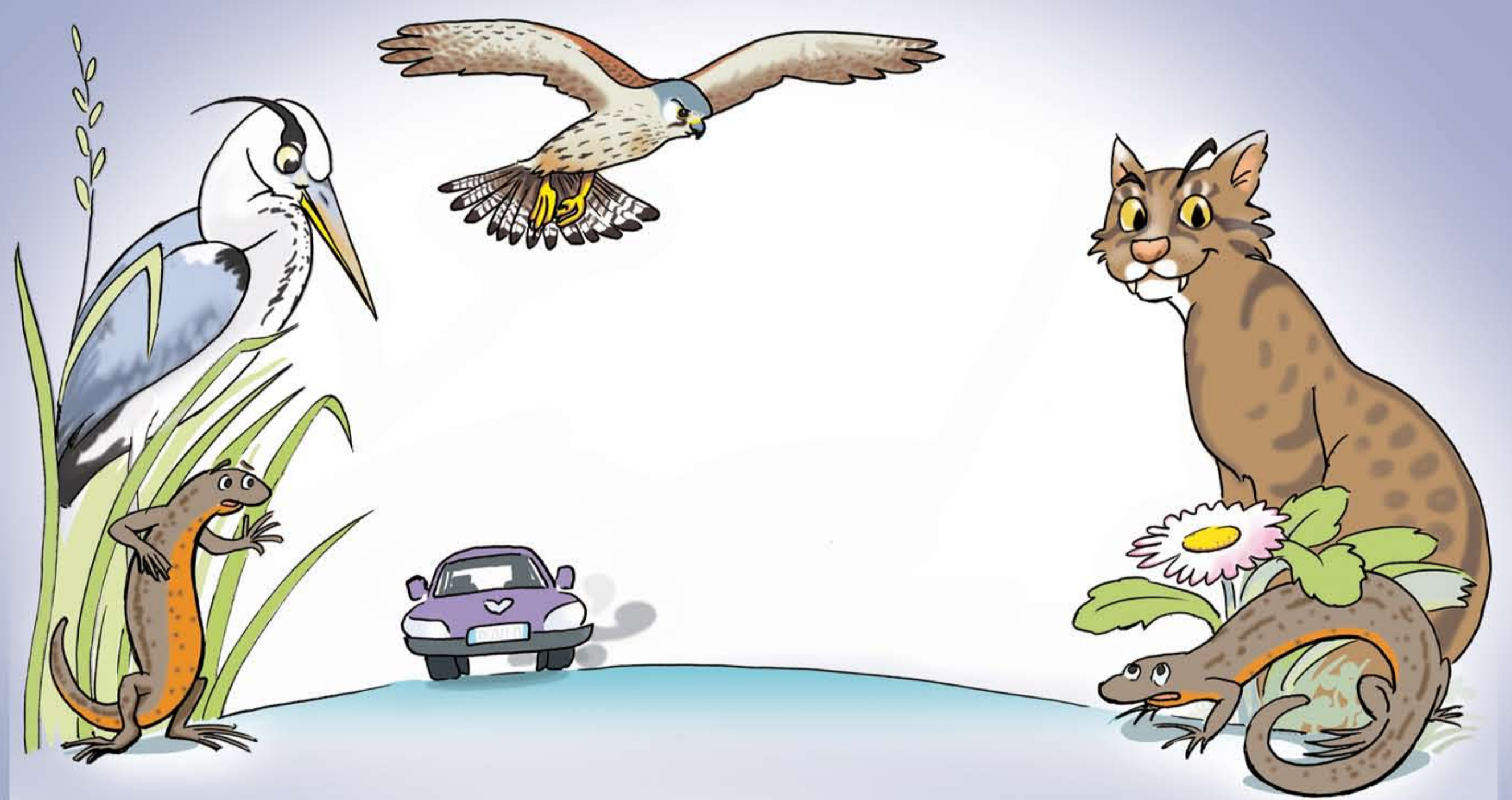


Accès à de nouveaux territoires lorsque celui d'origine évolue, sous l'effet de causes naturelles ou humaines : il faut alors des connexions entre l'ancien territoire et le nouveau, permettant aux animaux de se déplacer sans risque.



De nombreux animaux ont besoin de différents milieux pour vivre.
 Une grenouille rousse, par exemple, se reproduit dans une mare, trouve sa nourriture dans une prairie (ou un jardin) et passe l'hiver cachée sous une souche dans un bosquet.
 Chaque déplacement d'un milieu au suivant donne lieu à un voyage au cours duquel l'animal peut courir de grands dangers si le trajet ne comporte pas :
 - d'abris où se cacher des prédateurs et se protéger des conditions climatiques,
 - de nourriture pour faire le plein d'énergie en cours de route.

Comment la disparition des continuités écologiques entraîne le déclin des espèces ?



Privées de possibilités de déplacements et de rencontres, les populations végétales ou animales se retrouvent confinées dans des espaces de plus en plus réduits et isolés.

Au fil du temps un brassage génétique restreint produit des individus fragiles, démunis face aux aléas de la vie (maladies, pénurie de nourriture, effets du changement climatique ...)

Qu'est-ce que la fragmentation des continuités écologiques ?

Du jour au lendemain, un trajet emprunté depuis des années par les animaux peut être condamné par un aménagement humain : une clôture, un gazon tondus très court ou une simple bordure de trottoir sont autant d'obstacles infranchissables pour de nombreuses espèces.

L'aménagement de nos territoires au fil des dernières décennies a profondément morcelé les habitats de la faune sauvage : les routes, les canaux, les zones uniformisées de grandes cultures empêchent de nombreux animaux de circuler librement.

Histoire d'un outil pour restaurer la biodiversité : la trame verte et bleue



Dès les années 1990, l'idée de reconstituer des corridors écologiques et de relier entre elles les zones riches en biodiversité fut étudiée et mise en pratique ; cela donna lieu à différentes actions telles que :

- plantations de haies
- installation de passages à faune

permettant de franchir différents obstacles (routes et autoroutes, voies de chemin de fer, barrages sur les cours d'eau)
 - préservation de haltes migratoires pour les oiseaux
 - gestion différenciée des bords de route et autres espaces urbains (pas de fauche systématique des zones enherbées, usage modéré de désherbant, végétalisation d'espaces artificiels, ...)

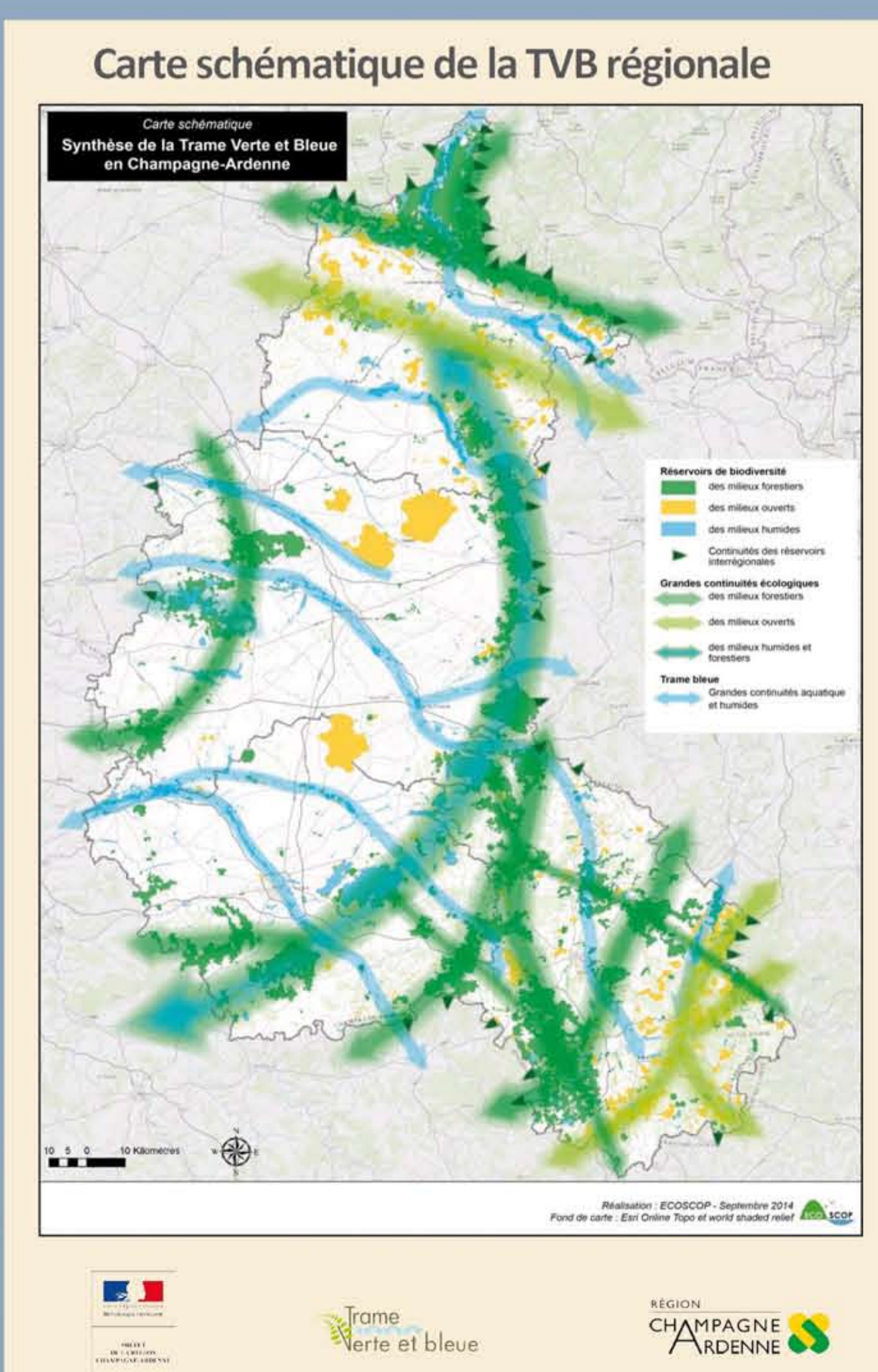


En 2010, la loi dite « Grenelle II » définit la Trame verte et bleue, décrit ses objectifs, et établit trois niveaux d'échelles et d'actions emboîtés :

- **Le niveau national, avec l'élaboration d'orientations pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, avec pour objectifs :**
 1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique,
 2. Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques
 3. Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et préserver les zones humides,
 4. Prendre en compte la biologie des espèces sauvages,
 5. Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage,
 6. Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

- **Le niveau régional, avec la co-élaboration par la Région et l'Etat du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) :** présentation des enjeux en matière de continuités écologiques, cartographie de la Trame verte et bleue et mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques)

- **Le niveau local, avec la prise en compte du SRCE par les documents de planification (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme et cartes communales...)**



La loi dite « Grenelle I » a fixé les grands axes pour la création d'une Trame verte et bleue et a modifié l'article L. 110 du code de l'urbanisme pour y intégrer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».